

19.032

Polizeiliche Massnahmen zur Bekämpfung von Terrorismus. Bundesgesetz

Mesures policières de lutte contre le terrorisme.

Loi fédérale

Schlussabstimmung – Vote final

Ständerat/Conseil des Etats 09.12.19 (Erstrat – Premier Conseil)
Ständerat/Conseil des Etats 09.03.20 (Fortsetzung – Suite)
Nationalrat/Conseil national 18.06.20 (Zweitrat – Deuxième Conseil)
Nationalrat/Conseil national 18.06.20 (Fortsetzung – Suite)
Nationalrat/Conseil national 19.06.20 (Fortsetzung – Suite)
Ständerat/Conseil des Etats 08.09.20 (Differenzen – Divergences)
Nationalrat/Conseil national 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)
Ständerat/Conseil des Etats 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)

Bundesgesetz über polizeiliche Massnahmen zur Bekämpfung von Terrorismus Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme

Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Der Präsident der Subkommission französischer Sprache der Redaktionskommission, Herr Bauer, wird zu dieser Vorlage eine kurze Erklärung abgeben.

Bauer Philippe (RL, NE), pour la commission: N'ayez pas peur, je serai relativement bref. Aux termes de l'article 3 alinéa 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur la Commission de rédaction, un membre de la commission commente les modifications importantes apportées à une loi devant chaque conseil avant le vote final.

Je dois donc vous informer que la sous-commission de langue française a dû adapter quelques dispositions dans le cadre de l'objet 19.032, "Mesures policières de lutte contre le terrorisme". Il s'agit bien entendu de modifications qui ne concernent que le texte français.

Il s'agissait en effet de recourir à l'expression "assignation à résidence" au détriment de "assignation à une propriété" dans plusieurs dispositions de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. En effet, après un examen attentif des différentes occurrences de cette expression, la Commission de rédaction a décidé de modifier certaines formulations. Ainsi, l'expression "assignation à résidence" est préférable à la formulation "assignation à une propriété". Elle ne peut toutefois être utilisée sans le complément "dans un immeuble" dans les dispositions suivantes de l'article 230: dans la phrase introductive de l'alinéa 1, "Fedpol peut assigner un terroriste potentiel à résidence dans un immeuble ou une institution désignés par l'autorité requérante", et dans l'alinéa 2, "L'assignation à résidence doit avoir lieu dans un immeuble que le terroriste potentiel utilise comme domicile ou dans lequel il séjourne [...]". Ainsi, avec ces modifications, l'allemand "Liegenschaft" est désormais traduit par "immeuble" pour respecter la nuance voulue entre l'assignation à résidence dans un immeuble et celle dans une institution, dont la loi discute également. En outre, le terme "assignation" sans complément a été remplacé par "assignation à résidence" dans plusieurs dispositions de la loi; cette notion englobe en effet l'assignation à résidence dans un immeuble et celle dans une institution.

Je terminerai rapidement cette déclaration en remerciant le secrétariat de la Commission de rédaction, qui a dû travailler ce trimestre dans des conditions pas très favorables pour vous permettre d'adopter, aujourd'hui, quatre projets de loi urgents et 293 pages pour le vote final. J'espère qu'il s'agit d'un problème essentiellement conjoncturel et pas structurel,

et que la commission pourra reprendre le rythme – vous me passerez l'expression – "de sénateur" qu'elle devrait avoir.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.032/3938)

Für Annahme des Entwurfes ... 33 Stimmen

Dagegen ... 11 Stimmen

(0 Enthaltungen)

19.048

Strafprozessordnung. Änderung

Code de procédure pénale. Modification

Schlussabstimmung – Vote final

Nationalrat/Conseil national 03.06.20 (Erstrat – Premier Conseil)
Ständerat/Conseil des Etats 08.09.20 (Zweitrat – Deuxième Conseil)
Nationalrat/Conseil national 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)
Ständerat/Conseil des Etats 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)

2. Schweizerische Strafprozessordnung (Sicherheitshaft im selbstständigen, nachträglichen Verfahren)

2. Code de procédure pénale suisse (Détenition pour des motifs de sécurité dans le cadre d'une procédure ultérieure indépendante)

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.048/3939)

Für Annahme des Entwurfes ... 44 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(0 Enthaltungen)

19.067

Vorläuferstoffgesetz

Loi sur les précurseurs de substances explosibles

Schlussabstimmung – Vote final

Ständerat/Conseil des Etats 18.06.20 (Erstrat – Premier Conseil)
Nationalrat/Conseil national 22.09.20 (Zweitrat – Deuxième Conseil)
Nationalrat/Conseil national 22.09.20 (Fortsetzung – Suite)
Nationalrat/Conseil national 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)
Ständerat/Conseil des Etats 25.09.20 (Schlussabstimmung – Vote final)

Bundesgesetz über Vorläuferstoffe für explosionsfähige Stoffe

Loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.067/3940)

Für Annahme des Entwurfes ... 35 Stimmen

Dagegen ... 8 Stimmen

(1 Enthaltung)